

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Danny Lévesque

<https://www.cadre21.org/membres/b9cd41a0e5051b1d6fb0377a>

Date d'obtention : 2021-03-17 18:43:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut pas regarder dans le cellulaire d'un jeune lorsqu'il y a une situation en lien avec des sextos et que lorsque nous faisons face à un investigateur malveillant nous devons confisquer son cellulaire et ne pas lui poser de questions et communiquer avec la police

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais avoir une procédure à suivre alors je vais davantage savoir quoi faire et dans quel ordre les faire

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire plus attention à mes interventions et dans quelle ordre je procède au niveau de la victime des témoins et de l'investigateur et je prendrai bien soin de bien évaluer si le geste est malveillant ou impulsif pour bien intervenir par la suite